



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires  
Service eau et environnement

ARRETE PREFECTORAL N° *2014 205 - 000 2*  
modifiant l'arrêté n° 2012332-001 du 27 novembre 2012 portant constitution de la  
commission locale de l'eau

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34 ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé par le préfet coordonnateur de bassin du bassin Rhône – Méditerranée le 20 novembre 2009 ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°20122636-0001 du 19 septembre 2012 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan et désignant le préfet du Territoire de Belfort responsable de la procédure d'élaboration de ce schéma ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012332-001 du 27 novembre 2012 portant constitution de la commission locale de l'eau ;
- VU les résultats des consultations faites auprès des organismes devant participer à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan ;
- VU les propositions de l'association des maires du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ;
- VU les désignations des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'article 2 de l'arrêté du 27 novembre 2012 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

- « A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux
  - Madame Myriam CHIAPPA-KIGER, conseillère régionale désignée par le Conseil régional de Franche-Comté
  - Monsieur Jean-Marie BART, conseiller général désigné par le Conseil général du Doubs
  - Monsieur Gérard POIVEY, conseiller général désigné par le Conseil général de la Haute-Saône

- Monsieur Yves ACKERMANN, Président du Conseil général du Territoire de Belfort désigné par le Conseil général du Territoire de Belfort
- Monsieur Daniel CASSARD, maire de Belmont désigné par l'Association des Maires de France du Doubs
- Monsieur Charles DEMOUGE, maire de Fesches-le-Chatel désigné par l'Association des Maires de France du Doubs
- Monsieur Didier KLEIN, maire de Taillecourt désigné par l'Association des Maires de France du Doubs, en remplacement de Monsieur Bernard PETIT
- Monsieur Christian QUENOT, maire de Courcelles-les-Montbéliard désigné par l'Association des Maires de France du Doubs
- Monsieur Philippe CLAUDEL, maire d'Etupes désigné par l'Association des Maires de France du Doubs, en remplacement de Monsieur Michel KIPFER
- Monsieur Jean VALLEY, maire de Champey désigné par l'Association des Maires de France de la Haute-Saône
- Monsieur Michel CLAUDEL, maire de Brevilliers désigné par l'Association des Maires de France de la Haute-Saône en remplacement de Monsieur Henri JACQUOT
- Monsieur Michel NARDIN, maire d'Angeot désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- Monsieur Pierre REY, maire d'Autrechêne désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- Monsieur Daniel FEURTEY, maire de Danjoutin désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- Monsieur Michel ORIEZ, maire d'Eloie désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- Monsieur Thierry MARCJAN, maire de Fêche-l'Église désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- M Roger SCHERRER, maire de Florimont, désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort en remplacement de Monsieur Hubert ECOFFEY
- Monsieur Daniel ROTH, maire de Lepuix-Gy désigné par l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort
- Monsieur Louis HEILMANN, désigné par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine
- Monsieur Jean-Jacques DUPREZ, désigné par la Communauté de communes sud Territoire en remplacement de Madame Arlette ECABERT
- Monsieur Patrice VERNIER, désigné par Pays de Montbéliard Agglomération en remplacement de Monsieur Marc TIROLE
- Monsieur Fernand BURKHALTER, désigné par la Communauté de communes du Pays d'Héricourt
- Madame Anne-Marie FORCINAL, désignée par l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
- Monsieur Guy MICLO, désigné par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Monsieur Henri JOANNES, Président du syndicat des eaux de la vallée du Rupt
- Monsieur Roland GERMAIN, Président du syndicat d'alimentation en eau potable de Champagney
- Monsieur Hervé GRISEY, Vice-Président du syndicat des eaux de Giromagny

- B/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Saône, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Saône, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Territoire de Belfort, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture du Doubs / Territoire de Belfort, ou son représentant
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union régionale des fédérations de pêche de Bourgogne / Franche-Comté, ou son représentant
- Monsieur le Président de France Nature Environnement Franche-Comté, ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » Franche-Comté, ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté, ou son représentant
- Madame la Présidente du Syndicat régional des exploitants d'étangs de Franche-Comté / Bourgogne, ou son représentant
- Monsieur le Président du conseil économique, social et environnemental régional de Franche-Comté, ou son représentant.

C/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le Préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, ou son représentant
- le Préfet du Doubs, ou son représentant
- le Préfet de la Haute-Saône, ou son représentant
- le Préfet du Territoire de Belfort, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Doubs, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, ou son représentant
- le Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, ou son représentant
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté, ou son représentant

- le Directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, ou son représentant
- le Directeur de l'agence régionale de santé, ou son représentant
- le Directeur des voies navigables de France, ou son représentant
- le Directeur de l'office national des forêts, ou son représentant »

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

*[Une copie du présent arrêté sera adressé pour information à chacun des membres de la commission.]*

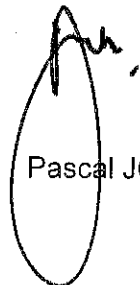
ARTICLE 4:

Les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le

**24 JUIL. 2014**

Le préfet,



Pascal JOLY